

## Information : Attention, troupeaux !



### Promeneurs, randonneurs, vététistes...

Pour protéger leurs troupeaux contre les prédateurs dus aux loups, chiens ou lynx, les éleveurs et bergers des Alpes-Maritimes utilisent des chiens de protection.

A votre approche, le chien de protection peut venir vous flairer pour vous identifier, après quoi il regagnera son troupeau, mais il peut également tenter de vous intimider.

Dans tous les cas, à l'approche d'un troupeau d'ovins, **GARDEZ VOS DISTANCES.**

- **Si vous croisez un troupeau**, contournez-le largement : vous respecterez ainsi le travail du berger et la quiétude du troupeau.
- **Face à un chien de protection**, adoptez un comportement calme et passif pour le rassurer. Si vous êtes impressionné, faites lentement demi-tour sans faire de volte-face. Si vous avez un bâton, rangez-le et surtout ne le levez pas pour menacer le chien.
- **En VTT**, ralentissez en vue du troupeau et descendez de votre vélo si vous devez impérativement le traverser.

- Si la présence de votre chien de compagnie est autorisée sur l'espace que vous fréquentez, tenez-le en laisse. Dans tous les cas, ne prenez jamais votre chien dans les bras.

Sur le terrain, de grands panneaux verts vous informent de la présence de troupeaux protégés par ce type de chien : pensez à les repérer et à adapter votre comportement en conséquence.